

La Gazette

des **Bout'Choux**



02

TRUCS & ASTUCES

Sur la route des vacances

03

SANTÉ

Comment soigner les bobos de l'été ?

04

DOSSIER

Caprices et colères

Comment aider votre enfant à grandir ?

08

LE SAVIEZ-VOUS ?

Mode d'emploi de la baignade



N°14 | JUIN 2019

www.draveil.fr 



VILLE DE
Draveil



RETOUR SUR LA MAGIE DU CARNAVAL

Samedi 23 mars, le service Petite Enfance a participé à son premier carnaval sur le thème du monde imaginaire des fées et des lutins. À cette occasion, un char fleuri représentant toutes les structures d'accueil de la ville a été réalisé par les professionnels. Les familles et les enfants ont pu défiler à nos côtés dans une ambiance festive et ensoleillée.



idée à faire ou à acheter

Pour les voyages en voiture, il existe des organisateurs à accrocher derrière les sièges avant afin que votre tout-petit puisse attraper tout ce dont il a besoin pour passer le temps...

Sur la route des vacances

Quelques idées pour préparer votre trajet avec votre enfant....

CÔTÉ PRATIQUE

Prévoyez une bouteille d'eau, un brumisateur, des paquets de mouchoirs, quelques encas sans oublier doudou et tétine évidemment... Si votre enfant a tendance à avoir le mal des transports, prévoir des sacs au cas où il vomit.

CÔTÉ LUDIQUE

Apportez :

- des petits livres que votre enfant affectionne,
- des musiques et histoires enfantines sur CD, clé USB ou plateformes musicales,
- des petits jeux que votre enfant peut manipuler seul (jeux aimantés, petits personnages et véhicules, hochets divers...) cahier et crayons de couleurs,

On peut aussi inventer des petits jeux en famille comme par exemple chercher une voiture verte sur la route, trouver une vache dans un pré...

Et bon voyage !



SERVICE PETITE ENFANCE Daniel DESPOUY, Maire Adjoint en charge de la Petite Enfance
P. LEMOUSSU, DGA Enfance | V. VAYRAC, Directrice de l'Enfance | V. VITALINO, Responsable Service Petite Enfance

COMITÉ DE RÉDACTION Ariella TURJMAN, Psychologue | Sophie SEBBAN, Puéricultrice
Caroline DUPUY, Éducatrice de jeunes enfants | Béatrice FÉRAULT, Éducatrice de jeunes enfants | Sophie ROCCA, Éducatrice de jeunes enfants

SERVICE COMMUNICATION Audrey DELTOMBE, Réalisation maquette | Aurélien BILLOT (Marine DE YOUNGMEISTER), Responsable Communication

Comment soigner les bobos de l'été ?



Vous partez en vacances ou en balade et vous ne pouvez pas emmener avec vous l'intégralité de votre pharmacie ?

Les numéros utiles

- **SAMU 15**
- **Pompiers 18**
- **Centre Anti-Poison 01 40 05 48 48 (Paris)**
rapprochez-vous du SAMU pour connaître le numéro le plus proche de votre lieu de vacances.
- **En cas d'intoxication, vous pouvez contacter des médecins au 0825 812 822**
- **Urgences accessibles dans toute l'Union Européenne : 112**

À ne pas oublier

- **Le carnet de santé** de votre enfant avec les coordonnées du médecin de famille,
- **Vérifiez la mise à jour des vaccinations** et la nécessité d'effectuer certains vaccins en cas de voyage à l'étranger.

Voici les indispensables à ne pas oublier pour profiter pleinement des vacances...

- **un gel hydro alcoolique** pour désinfecter les mains des adultes,
- **une crème solaire indice 50** avec une application toutes les 2 heures (n'oubliez pas le chapeau, un tee-shirt et des lunettes de soleil),
- **une crème apaisante après-soleil** en cas de coups de soleil et/ou brûlures,
- **un brumisateur** pour se rafraîchir régulièrement,
- **des lingettes antiseptiques sans alcool**, pour les plaies peu profondes (nettoyez à l'eau et au savon si possible au préalable)
- **des pansements et des strips** en cas de plaies plus profondes,
- **du sérum physiologique** pour nettoyer les yeux en cas d'irritation,
- **une paire de petits ciseaux**,
- **une pince à épiler** pour ôter échardes ou dards (à désinfecter avant usage),
- **un thermomètre électronique** afin de vérifier une éventuelle fièvre,
- **un antipyrétique et antalgique** (choisir de préférence du Paracétamol), sous forme de dosettes afin de faciliter vos déplacements,
- **Gel ou crème** en cas de coups ou de bosses (vérifier que le produit est bien recommandé pour des enfants de moins de 36 mois), et des granules homéopathiques d'arnica,
- **un gel apaisant** adapté à l'âge de l'enfant, en cas de piqûres d'insectes (une moustiquaire pour les siestes/nuits peut être utile),
- **des sachets de solution de réhydratation**, en cas de diarrhées et/ou vomissements.

Votre bébé vous sollicite continuellement pour être dans vos bras et ne se calme que lorsqu'il y est..
Est-il capricieux ?

Il veut votre téléphone à tout prix , vous lui dites non et là c'est la colère assurée : il se roule au sol, hurle pour l'obtenir...
Fait-il un caprice ?

CAPRICES ET COLÈRES

Comment aider votre enfant à grandir ?

Paroles de psy

Ces moments de colère masquent des sentiments de frustration et d'incompréhension, voire d'échec, d'injustice et d'inquiétude chez l'enfant.

Entre 12 et 36 mois, à l'âge dit "tout puissant", votre enfant éprouve un sentiment de puissance lié à ses nouvelles acquisitions sur le plan moteur, cognitif, et affectif. Il va alors vouloir explorer ses nouvelles capacités et la liberté qu'elles lui offrent. Or, et c'est bien normal, il va souvent se confronter à votre "non" et à un cadre, c'est à dire à des règles, des interdits qui vont lui être posés.

Cette période inévitable et éprouvante représente une étape essentielle dans son développement.

Jusqu'alors, le jeune enfant a eu l'habitude d'être félicité dans ses nouvelles découvertes : quand il appuyait sur le bouton d'un jouet, une musique s'enclenchait, ce qui lui valait des applaudissements. Maintenant, lorsqu'il touche à la télécommande, il se fait gronder. Il ne comprend alors pas pourquoi ce n'est pas autorisé, il n'a fait qu'allumer le jouet.

L'enfant peut être très inquiet de ce nouveau mode de relation avec ses parents. Bien qu'en colère d'être entravé dans ses explorations, il garde le besoin primaire de la relation d'attachement qu'il a construit avec eux. Il est alors souvent plus fragile que capricieux.

Cette période de toute puissance est aussi celle de l'opposition.

Pourquoi ces réactions de colère, d'opposition, de provocation ?

Bien qu'il continue ses expériences et acquiert de plus en plus de maîtrise sur l'environnement, l'enfant va être amené à transgresser des règles évidentes pour vous, mais pas encore acquises pour lui (monter sur une table, sauter sur le canapé, vider les placards, dessiner sur les murs...). Dans ces situations, où il donne l'impression de provoquer l'adulte, il teste son sentiment de toute puissance vis à vis de l'environnement qui est désormais régi par des règles. Il s'oppose ici à la règle et non pas à l'adulte qui l'énonce, il teste les limites de cette règle, c'est à dire jusqu'où il peut aller.

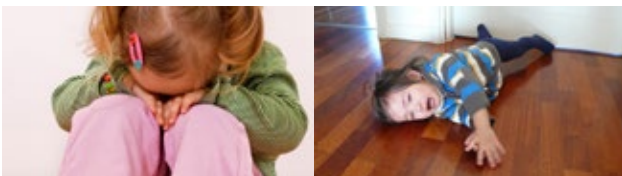
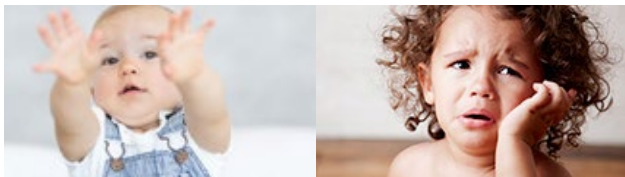
On parle de période d'opposition : période durant laquelle l'enfant va souvent dire non, s'opposer à vous, afin de faire des choix.

En effet, l'enfant exprimera le besoin de faire des choix pour exister en tant qu'individu à part entière, différent des autres et donc de construire son identité. Ce n'est pas le choix en tant que tel qui importe, parfois aussi incompréhensible soit-il (goût du yaourt, couleur du pantalon...) mais le simple fait de choisir.

Il n'écoute jamais, n'en fait qu'à sa tête, ne veut jamais se déshabiller lorsque vous le lui demandez le soir ; il ne veut pas aller se coucher, il ne mange que ce qu'il décide...

Est-il capricieux ?

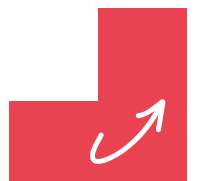
Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas de **caprices** juste pour vous embêter, ou d'un enfant au caractère difficile mais seulement d'un enfant en développement... Ceci étant, ces situations restent difficiles à vivre en tant que parent et peuvent susciter un large panel d'émotions (colère, frustration, dépit, culpabilité...), le sentiment d'un échec éducatif, d'un manque d'autorité. Si ces situations peuvent vous sembler éprouvantes, elles le sont tout autant pour votre enfant.



Quels sont les besoins de votre enfant durant cette période d'opposition ?

- L'enfant a besoin avant tout d'un environnement avec des règles pertinentes. Elles posent les limites du possible, de l'impossible et du nécessaire, c'est à dire des droits et des devoirs. Ces règles, bien que contraignantes, lui donnent un cadre avec des repères de fonctionnement. Il faut qu'elles soient stables, fixes dans le temps et l'espace, et qu'elles assurent une continuité. C'est alors qu'elles vont être rassurantes et sécurisantes.

- Il est normal que l'enfant cherche à transgresser les règles pour se les approprier car il vérifie que la règle reste stable en fonction du moment et de la situation. Il faudra donc s'armer de patience et répéter la règle aussi souvent que nécessaire, car répéter, c'est éduquer. Les règles ne doivent pas fluctuer ou varier en fonction du parent ou de l'humeur du jour. Lorsque l'enfant transgresse une règle, l'adulte peut poser les limites de cette dernière de différentes façons en fonction du type de règle.





C'est à vous de définir ces limites. Par exemple une règle touchant à la sécurité de l'enfant entraînera une réponse de l'adulte non négociable (l'action est immédiatement arrêtée), alors que pour d'autres règles, on pourra rechercher la coopération de l'enfant.

Exemple : demander « est ce que tu as le droit de toucher à la télécommande ? » ce qui laisse le choix à l'enfant de respecter ou non la règle avant que l'adulte interrompe l'action si besoin.

- Une cohérence entre les deux parents est nécessaire car l'enfant va justement chercher la faille pour obtenir bénéfice. En cas de désaccord à propos d'une règle, il est préférable de trouver un compromis. Si cela reste impossible pour les parents (peur incontrôlable, valeurs familiales capitales...), il faudra verbaliser le désaccord à l'enfant.

Exemple : « Avec papa tu peux plonger dans la piscine mais quand tu es avec maman tu ne peux pas car elle a peur pour toi ». Les divergences d'opinion vis à vis des règles doivent toutefois rester exceptionnelles car elles obligent l'enfant à intégrer deux règles en même temps pour une même situation.

- Toutes ces règles sont frustrantes pour un enfant, puisqu'elles le contraignent à devoir abandonner une partie de sa toute puissance. L'enfant a donc besoin de passer par ces épisodes de frustrations. Elles vont lui permettre de se construire car c'est en apprenant progressivement à canaliser sa frustration qu'il va pouvoir supporter le principe de réalité.

- L'enfant a besoin de considération émotionnelle lors de ces manifestations de colère : il faut l'accepter et lui préciser qu'il a le droit d'être en colère (il a le droit d'être fâché de ne pas avoir un second gâteau), de faire des choix, d'avoir des volontés, et des émotions qui s'y associent. Toutefois ce droit à ressentir des émotions, ne doit pas modifier l'existence des règles dont vous êtes les garants.



Face aux colères de votre enfant : les réponses à éviter !

- **Avant tout, il va falloir éviter de rentrer dans un rapport de force avec votre enfant.**

Le parent ne doit pas être dans un rapport de dominant/dominé où il chercherait à avoir le pouvoir, le dernier mot sur l'enfant ce qui favoriserait le conflit. L'adulte risque d'être dans un rapport de force avec son enfant dès lors qu'il devient arbitraire : il se base sur ses propres limites (fatigue, état émotionnel, humeur du jour...) pour lui verbaliser la règle et non plus sur l'intérêt de cette règle pour l'enfant. L'enfant n'intègre pas la règle dans son propre intérêt mais seulement par crainte de l'adulte ou pour lui faire plaisir.

- **La fessée ?**

La fessée (ou le châtement corporel) n'est pas une réponse cohérente pour l'enfant : elle ne lui permet pas de mieux comprendre la règle et fixe comme modèle celui de la réponse violente. L'enfant voit son parent ne plus savoir comment gérer la situation et y répondre par de la violence. Il sera alors lui même tenté de reproduire cette violence lors de situations qu'il vivra comme frustrantes.

Pourtant cette méthode semble stopper les colères de votre enfant, pourquoi ? Parce que c'est humiliant, douloureux et effrayant. Cela fonctionne mais pas pour les bonnes raisons.

- **Punition, chantage, ou récompense ?**

L'enfant va être amené à respecter la règle simplement pour obtenir ce qu'il souhaite dans l'immédiat, pour faire plaisir, pour ne pas vous décevoir, ou encore par peur. En aucun cas cela ne l'aide à intégrer l'intérêt de la règle pour lui.

- **Le Coin ?**

L'idée de punir l'enfant, de l'humilier, de l'exclure est à proscrire, mais le fait de séparer l'enfant de la personne avec laquelle il est en « conflit », de le mettre à distance de la situation critique reste possible. L'isoler ou s'isoler peut être un recours possible tant que cela est verbalisé et expliqué dans l'intérêt commun des protagonistes.

- **Suppression des objets : téléphone, télécommande, table basse... ?**

L'enfant doit apprendre les règles avec les objets de son environnement, même ceux qui vont être source de frustration car soumis à des règles. Il est donc préférable d'accompagner l'enfant à intégrer les règles vis à vis de cet objet sans le retirer (**Exemple** : laissez la télécommande sur la table basse même s'il n'a pas le droit d'y toucher). Si toutefois l'adulte n'est pas disponible physiquement et/ou psychologiquement, mieux vaut le retirer temporairement.

Petite métaphore

pour vous aider à comprendre comment l'enfant intègre les règles :

Prenons l'exemple d'un vase à remplir d'eau pour figurer l'intériorisation d'une règle chez l'enfant. Pour qu'un enfant intériorise un interdit, l'adulte va devoir lui répéter à plusieurs reprises la règle. Chaque répétition constitue une goutte d'eau déposée dans un vase qui se remplit progressivement. Le vase est plein lorsque l'enfant a enfin intériorisé l'interdit, c'est à dire lorsqu'il ne le transgresse quasiment plus et qu'il est peut être même en capacité de le verbaliser. C'est l'addition de toutes les gouttes d'eau, de toutes les répétitions, si elles sont stables, qui vont lui permettre de remplir ce vase. **Répéter, c'est éduquer !**

Il est donc normal que votre enfant transgresse les règles.

Il n'est ni méchant ni gentil, ni sage ni désobéissant, il fait juste son travail d'enfant.



Le saviez-vous ? **Mode d'emploi de la baignade**

Un bébé peut être baigné à partir de 4 mois (dès la 2ème injection du vaccin DTP) et dès qu'il est capable de tenir sa tête. Jusqu'à 3 ans environ, votre enfant s'amusera tout autant dans une piscine gonflable ou une grande baignoire. Ce n'est qu'aux alentours de 6 ans qu'un enfant a la maturité nécessaire pour l'apprentissage de la nage.

LORS DES PREMIÈRES BAINNADES

- **Gardez** votre enfant dans vos bras pour qu'il s'habitue aux mouvements de l'eau. S'il semble craintif ou réticent, n'insistez pas et réitérez l'expérience ultérieurement. Évitez toute baignade si votre enfant est fatigué ou malade.
- **Équipez** votre enfant de brassards ou de vêtements de flottaison, tee-shirt anti UV, couches de bain, chapeau et lunettes. En extérieur, même dans l'eau, il est nécessaire d'appliquer une crème solaire.
- **Vérifiez** la température de l'eau (32° en piscine et 20° en mer). Rentrez progressivement dans l'eau afin d'éviter un choc thermique (mouiller les bras puis la nuque...).
- **Soyez** vigilant aux signes de refroidissement : lèvres bleues, frissons ou claquements de dents...
- **Évitez** la baignade aux heures les plus chaudes entre 11h et 16h.

Dans tous les cas, il convient de rester constamment avec votre enfant. En effet, un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau.



Parents / Professionnels : ensemble !

Les questions-réponses

- **Mon enfant veut apporter un jouet de la maison à la crèche ou à la halte, est-ce possible ?**

Il peut tout à fait rentrer dans la structure avec son jouet notamment si cela facilite son départ de la maison.

À l'arrivée, proposez-lui de le poser dans son casier ou dans son sac : les jouets de l'extérieur ne sont pas admis dans les sections par mesure de sécurité et par équité vis-à-vis des autres enfants. En cas de difficulté ou résistance, le professionnel pourra accueillir l'enfant avec son jouet et attendre votre départ pour aller le ranger avec lui.

- **Mon enfant rentre à l'école, ai-je des démarches administratives à effectuer auprès de la structure d'accueil ?**

Il n'y a aucune démarche à faire si la rentrée s'opère en septembre, le contrat prend fin le 31 août.

Pour un départ en cours d'année, une lettre de préavis doit être transmise à l'attention de l'élue en charge de la Petite Enfance et remise à la directrice de la structure un mois avant la date effective.



Les mots d'enfants !

Au retour des vacances, la professionnelle demande à **M., 2 ans**, ce qu'il a fait pendant ses vacances.

M. lui répond :

**Ben, j'ai vomi sur mon Pantalon
et sur le siège !**